

Questions fréquentes

Vous avez oublié votre carte ou votre solde est insuffisant : vous ne pouvez pas consommer de repas à moins d'être invité par une personne disposant de la carte. Le découvert n'est pas autorisé ou payer directement en caisse par carte bleue au tarif non subventionné.

Vous avez perdu votre carte

Vous devez demander une nouvelle carte, selon la procédure suivante :

- ▶ Contacter l'accueil sûreté de Hautepierre (tél : 03 88 12 84 44) ou de l'hôpital civil (tél : 03 88 11 64 37) afin de désactiver votre carte, si c'est possible.
- ▶ Rendez-vous à l'accueil sûreté de Hautepierre (dans le hall) ou de l'hôpital civil (bâtiment prévention) afin de recevoir votre nouvelle carte.

Vous voulez inviter un ami

Vous pouvez inviter une ou plusieurs personnes à votre tarif sur justificatif, ou au tarif hospitalier normal ou au tarif visiteur.

Vous quittez les HUS

Vous devez solder votre compte avant votre départ :

- ▶ soit en consommant la totalité du crédit
- ▶ soit en transférant le solde restant sur la carte d'un ami (le transfert sera effectué par le responsable du self, la présence du bénéficiaire n'est pas obligatoire).

Aucun remboursement ne sera effectué.

Restituer la carte

Vous êtes étudiant ou élève : votre carte est à remettre à la direction de votre institut de formation avant votre départ.

Vous êtes interne ou externe : votre carte est à renvoyer par courrier interne à l'accueil sûreté (Bâtiment 29 - UF 0301).

Vous êtes stagiaire : votre carte est à remettre au cadre du service avant votre départ.



Je paye
MON REPAS
avec ~~de~~ MA CARTE
SÉSAME

Nouvelles modalités de paiement
au restaurant du personnel





↳ CARTE SÉSAMÉ

Vous êtes étudiant ou élève : à l'IFSI, à l'IFCS, l'école de Sages-Femmes, au CESU, l'IFMK, l'école d'IADE, l'école d'orthoptie, en apprentissage, ou étudiant en imagerie médicale.

Vous êtes stagiaire (au sens effectuant un stage de plusieurs semaines voire mois aux HUS).

Vous êtes interne ou externe :

- ▶ Externes de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année de médecine, de dentaire et de pharmacie à mi-temps ou en « industrie recherche »
- ▶ Internes

La carte

La carte sésame vous servira de moyen de paiement pour la restauration. Elle est nominative et vous est délivrée gratuitement à votre arrivée aux HUS.

Il s'agit d'une carte de prépaiement ce qui signifie que vous devez impérativement recharger votre carte pour pouvoir vous en servir.

Comment l'obtenir ?

Vous êtes étudiant ou élève

Rendez-vous à la direction de l'institut de formation concerné

Vous êtes interne ou externe

Vous devez présenter une carte d'identité pour retirer la carte :

Hautepierre : accueil sûreté (hall principal)

Hôpital civil : accueil sûreté, (bâtiment prévention)

Robertsau : secrétariat de la Direction (Pavillon St François)

CMCO : accueil principal

Pôle logistique ou archives : secrétariat de la DAL (2^{ème} étage).

Vous êtes stagiaire : Adressez-vous au cadre de votre service.

Comment créditer votre carte ?

Vous devez alimenter votre carte d'un certain montant. Votre carte peut être rechargée de plusieurs façons :

- ▶ Aux bornes de rechargement automatiques situées à l'accueil des selfs entre 11h30 et 14h par carte bancaire uniquement.
- ▶ Sur internet à l'adresse <https://www.popandpay.com> à l'aide d'un identifiant (n° client qui sera inscrit sur votre premier ticket) et d'un mot de passe. Cette possibilité n'est pas ouverte aux stagiaires. Une procédure est disponible à la demande dans les selfs et sous intrahus dans la rubrique restauration.
- ▶ En chèque ou en espèces : sur présentation de votre carte sésame aux services des admissions :
 - NHC : de 11h à 12h les mardis et jeudis
 - Hautepierre : de 11h à 12h les lundis et vendredis

Dates de mise en service des cartes sésame :

SITE	DATE
Self Pôle Logistique	mercredi 23 mars 2016
Self CMCO	mercredi 23 mars 2016
Self Centre-Ville	mercredi 20 avril 2016
Self Hautepierre	mercredi 27 avril 2016
Self Robertsau	mercredi 11 mai 2016

À partir du 1^{er} mars, pensez à retirer votre carte sésame (voir « comment l'obtenir ») si vous ne l'avez pas.

Période de transition entre le 23 mars et le 11 mai

Sur les sites déployés :

- ▶ Seule la carte sésame pourra être utilisée pour payer dans les selfs équipés du nouveau système.
- ▶ Pour les personnes en prépaiement, pensez à recharger votre carte à la borne ou par internet avant la date de démarrage.
- ▶ Le transfert du solde des anciennes cartes en papier ne pourra se faire qu'à la caisse des selfs équipés du nouveau système.



Pendant la période de transition, les agents travaillant en inter sites devront conserver les 2 modes de paiement (carte papier et carte SÉSAMÉ)